

PREAVIS N° 02 / 2022 de la Municipalité au Conseil général de Vaux

Demande de crédit d'étude concernant les aménagements des rives de la Morges entre le Pont des Essercles et la RC 74d

Préambule

Passé à poissons :

La Morges est l'un des cours d'eau majeur de la Côte tant d'un point de vue de la taille de son bassin versant que de la biodiversité qu'elle abrite, mais également d'un point de vue social. Elle sert notamment de réservoir et de couloir de migration pour de nombreuses espèces protégées emblématiques comme l'écrevisse à pattes blanches ou la truite.

Malheureusement, la libre migration des espèces aquatiques dans la Morges est aujourd'hui limitée en raison de la passe à poissons en lien avec l'ancienne prise d'eau du moulin de la commune de Vaux-sur-Morges. Cet ouvrage doit être adapté d'ici à 2025 dans le cadre de l'assainissement piscicole de la force hydraulique selon la Loi Fédérale sur la Pêche (LFSP, art. 9 et 10). L'ouvrage actuel en rondins de bois présente effectivement des signes de vieillissement avancés et des niches d'érosion dans la berge se sont formées. De ce fait, ni les conditions biologiques ni les conditions sécuritaires ne sont assurées, à moyen terme.

Droit d'eau :

Le canton de Vaud a démarré un vaste programme de radiation des droits d'eau historiques et inutilisés, en lien avec l'arrêté du Tribunal Fédéral 1C_631_2017 du 29 mars 2019, déclarant les droits d'eau perpétuels anticonstitutionnels. Le droit d'eau n°183-504 doit donc être revu et la Municipalité a souhaité maintenir la possibilité d'exploiter ce bief, en lien avec la force hydraulique ou dans le but de créer des aménagements favorables à la nature dans l'espace forestier, en lien avec l'ancien bief et en rétablissant un ouvrage du village à valeur patrimoniale.

Amélioration de la biodiversité :

Un diagnostic écologique sur l'ensemble de la région, mené par La Maison de la Rivière en 2016, a mis en lumière le potentiel de cette zone en terme de couloirs migratoires pour les espèces terrestres, aquatiques et amphibiens. Des corridors régionaux existent dans le secteur et ce site pourrait jouer un rôle important dans le rétablissement de couloirs terrestres et amphibiens, entre l'Aubonne et la Venoge. Des projets sont actuellement en cours dans ce sens, en lien notamment avec la plaine de la Vogez et la création de zones humides sur la commune de Yens.

Deux ateliers de projets ont été menés en 2017 par la HES-SO Genève sur ce site, dans le cadre de l'enseignement bachelor. Les étudiants ont ainsi pu s'exercer à l'élaboration d'un projet dans le domaine de la restauration écologique et proposer des mesures. Les résultats de ces exercices ont été présentés à la commune en 2017.

Travaux projetés :

Le projet ne visait initialement qu'au rétablissement de la migration piscicole. La Municipalité a toutefois souhaité l'élargir afin de valoriser les patrimoines naturels et culturels, ainsi que la production durable d'énergie :

- Rétablissement de la migration piscicole
 - Construction d'une nouvelle passe à poissons répondant aux critères actuels dans le but de créer un aménagement naturel et définitif
- Production durable d'énergie
 - Maintien du droit d'eau
 - Remise en place de la prise d'eau
 - Projet de mise en place d'une minicentrale de turbinage qui pourrait être située au Moulin ou dans l'ancienne cabane des pompiers se trouvant à côté du pont sur la RC 74 d
- Amélioration de la biodiversité
 - Création de nouveaux milieux vivants (par exemple un étang temporaire)
 - Changement d'entretien de la lisière afin d'obtenir une lisière de forêt naturelle
- Développement du patrimoine villageois
 - Mise en place d'un sentier didactique pour le public le long de la Morges

Objectifs de l'Etude :

Afin de préparer un dossier d'étude de ce projet, la Municipalité souhaite mandater la Maison de la Rivière à Tolochenaz (MDLR) et la Haute Ecole du Paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA). Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Etablissement d'un rapport sur l'état biologique initial de la Morges ;
- Etablissement d'un dossier de projet d'exécution complet de la passe à poissons et des milieux connexes (plans, calculs, estimations financières et rapport technique)
- Concept de médiation scientifique et culturel
- Présentation du projet à la Municipalité et à la population lors d'une séance de restitution

Coût de l'étude

Libellé	Responsable	heures	Total [CHF]
Elaboration du projet d'exécution			
État initial	MDLR	32.0	2 990.00
Développement du projet technique	hepia	76.0	8 724.60
Accompagnement scientifique, concept d'accueil du public et de valorisation des patrimoines	MDLR	52.0	4 980.00
Constitution du dossier de projet	hepia	198.0	16 338.60
Gestion de la demande de concession d'eau	MDLR	48.0	4 920.00
Administration du projet	MDLR	36.0	3 550.00

Total (HT)	41 503.20
Total (HT) arrondi	41 500.00
TVA 7.7%	3 195.50
Total (TTC)	44 695.50

Divers et imprévus à justifier sur facture finale de l'étude

CHF 5'000.-

Soit un coût total de CHF 50'000.00

Arguments :

Conformément au slogan de la Commune de Vaux-sur-Morges : « Nature et Diversité », la Municipalité souhaite mettre en valeur son riche patrimoine naturel et profiter de la nécessité de construire une nouvelle passe à poissons (obligatoire) pour présenter un projet couvrant également d'autres aspects, tels que l'énergie, ce qui est clairement dans l'air du temps au vu de la conjoncture actuelle, l'amélioration de la biodiversité en harmonie avec d'autres projets du même type dans la région et d'offrir également un sentier didactique pour les habitants du village, le public et bien entendu les écoles.

Amortissement :

Les travaux seront amortis en une fois l'année d'achèvement des travaux par prélèvement sur le « fond de réserve pour réhabilitation barrage/conduite » No 9282.03

Conclusions :

Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges

- vu le préavis N° 02 / 2022 de la Municipalité,
- oui le rapport de la commission de gestion,

- considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 50'000.- concernant les aménagements des rives de la Morges entre le Pont des Essercles et la RC 74d
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude décrite dans le présent préavis.
- d'autoriser le financement de cette étude par la trésorerie courante et d'amortir ce montant par prélèvement sur fond de réserve pour « réhabilitation barrage/conduite » No 9282.03

Le préavis N° 02 / 2022 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 mai 2022

Au nom de la Municipalité :

Yves Schopfer Syndic



Raymond Stoudmann secrétaire

Approuvé par le Conseil général dans sa séance ordinaire du 15 juin 2022
avec amendement. Vincent Denis

Au nom du Conseil général :

Claude-Alain Gebhard Vice-Président



Raymond Stoudmann secrétaire

Conseil général de Vaux-sur-Morges

Séance du 15.06.2022.

Proposition d'amendement au préavis municipal 02/2022 : Demande de crédit d'étude concernant les aménagements des rives de la Morges entre le Pont des Essercles et la RC74d

Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je tiens en préambule à féliciter la Municipalité de proposer le préavis objet de ma proposition d'amendement et à préciser d'emblée que je soutiens la démarche sur le fonds.

Comme exprimé clairement dans le préavis, l'échelle à poisson dans la Morges, quand bien même fut-elle définie, dessinée et subventionnée par la Direction générale de l'environnement, secteur eau, doit être aujourd'hui assainie selon les exigences de la même direction. Le temps passe, les doctrines changent.

Fort à propos, la Municipalité souhaite étudier avec des spécialistes de l'écomorphologie des rivières et de la biodiversité, un projet d'assainissement de ce tronçon de la Morges, en y intégrant un aspect énergétique et un aspect didactique.

A la lecture du préavis, je constate cependant que si la municipalité exprime sa volonté de développer le volet énergétique, donnant ainsi l'opportunité de démontrer que protection de la biodiversité et de l'environnement en général ne sont pas antagonistes à la production d'une énergie propre, indigène et renouvelable, les organismes en charge du projet ne sont pas des spécialistes de ce domaine particulier. Mes trente ans d'expérience professionnelle me font relever que pour que cette dimension soit correctement prise en compte, il est indispensable que le volet énergétique soit intégré dès l'élaboration du concept et que les spécialistes de la production hydroélectrique et de l'environnement travaillent de concert. Il en va du succès de la démarche. Ce constat est d'ailleurs unanimement reconnu par les différents services de l'Etat pour permettre un aboutissement des projets de concession hydraulique.

Par ailleurs, le devis estimatif prévoit un montant de CHF 4'920.00 pour la gestion de la demande de concession d'usage de l'eau. De mon expérience professionnelle générale et plus particulièrement de celle acquise lors de projets sur l'Orbe, la Venoge, le Forestay et un affluent de l'Arnon, ce montant est insuffisant. Il peut potentiellement couvrir une partie des frais de gestion de la demande, mais difficilement la demande elle-même.

Dès lors, je propose d'augmenter de CHF 15'000 le montant du préavis, permettant ainsi à la Municipalité :

1. de disposer d'une marge suffisante pour, d'une part, couvrir les frais liés à la demande de concession, du moins jusqu'au dépôt d'un dossier auprès de la DGE-EAU pour circulation dans les services de l'Etat et établissement d'un préavis liant,
2. et, d'autre part, de s'adjoindre les services d'un ingénieur conseil spécialisé dans le domaine de l'hydroélectricité dès le début des études.

La teneur de l'amendement serait donc la suivante :

- a. Octroi d'un crédit d'étude de CHF 65'000.00 au lieu de CHF 50'000.00 pour couvrir les frais inhérent aux démarches liées à la concession hydraulique en remplacement du droit d'eau distinct et permanent 183-504 et à l'intervention d'un spécialiste de l'hydroélectricité.
- b. Engagement d'un spécialiste de l'hydroélectricité dès le lancement du projet.

Les décisions du Conseil seraient par conséquent libellées comme suit :

Le conseil général de Vaux-sur-Morges décide :

- D'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 65'000.00 concernant les aménagements des rives de la Morges entre le Pont des Essercles et la RC74d, ainsi que pour la valorisation énergétique du droit d'eau 183-504.
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude décrite dans le présent préavis en la complétant par un volet énergétique réalisé par un spécialiste du domaine
- d'autoriser le financement de cette étude par la trésorerie courante et d'amortir ce montant par prélèvement sur fond de réserve pour « réhabilitation barrage/conduite » No 9282.03.

En vous encourageant à soutenir cet amendement, je vous remercie, Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs les conseillers, pour l'attention que vous aurez porté à ces quelques propos.

Vaux-sur-Morges, le 15.06.2022,

Vincent Denis

*amendement accepté en séance du 15 juin.
par 18 voix / 20.*

Le Président, Ct Alain Greillard



Le secrétaire Raymond Stoudmann

